

DELIBERATION : 2025-03-11

OBJET : Appel à projets « Forêts » - lauréats 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

Annot :

FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

WEIGEL Patrice

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

VIAL Sophie

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. AUDIBERT Jacques ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; M. ROUX Laurent suppléé par Mme VIAL Sophie

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VICENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ; M. MARRANGES Philippe ; Mme JONKER Nina ; M. VIALE Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DURAND Gilles ; M. LOMBARD Jean-Pierre ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Appel à projets « Forêts » - lauréats 2025

Exposé

Depuis quatre ans, le conseil communautaire a décidé de lancer un appel à projets pour encourager et accompagner la mise en œuvre d'opérations permettant d'atteindre les objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV.

Par délibération n° 2025-01-12 en date du 25 février 2025, les thématiques suivantes ont été arrêtées par le conseil communautaire pour l'appel à projets 2025 :

- Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers publics et privés
- Favoriser les pratiques forestières assurant une gestion durable des forêts et permettant de répondre aux enjeux du changement climatique
- Susciter la commande en bois d'œuvre à travers la commande publique dans les secteurs de la construction et de l'aménagement
- Susciter la commande en bois énergie à travers le développement de chaufferie bois
- Développer les pratiques agricoles et d'élevage en lien avec la forêt
- Affirmer une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie.

Pour faire suite à cet appel à candidature crédité au budget 2025 d'une enveloppe de 50 000 €, les projets reçus sont les suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant Total	Montant subventions sollicitées CCAPV
Commune de Peyroules	Réhabilitation de la piste de Combe Bourel et Tremblay / Exploitation forestière et lutte contre les incendies	4 300 € HT	2 150 €
Commune d'Annot	Réfection du bardage bois du Gite de Roncharel	43 855 € HT	13 156,65 €
Commune de Clumanc	Réhabilitation de la piste d'accès au secteur de Clot Reynard / Exploitation forestière, lutte contre les incendies, sylvopastoralisme	16 960 € HT	8 480 €
Commune de la Rochette	Réhabilitation de la piste de la Baume (lutte contre les incendies) et résorption de points noirs sur la	23 190 € HT	11 595 €

	piste des Miolans et la piste Saint-Saturnin (Lutte contre les incendies)		
Commune de Vergons	Réhabilitation de la piste de l'Espinasse / Lutte contre les incendies	16 450 € HT	8 225 €
Commune de Villars-Colmars	Rénovation énergétique de la maison ONF	75 172,66 € HT	15 034,53 €
Commune de Moriez	Réhabilitation de la piste de Bouquet (lutte contre les incendies et accès à la retenue d'eau DFCI située au Jas de Bernard)	19 770 € HT	9 885 €

L'enveloppe globale des subventions sollicitées pour cet AàP s'élève donc à 68 526,18 €.

La commission Agriculture et Forêt, réunie le 2 juin a étudié l'ensemble de ces candidatures et a estimé l'ensemble des projets en adéquation avec les lignes directrices de l'AàP « Forêts » 2025.

Concernant le projet de la commune de Villars-Colmars, la commission a retenu une assiette de coûts éligibles de 46 957,24 € HT dans le cadre du présent appel à projets. Seuls les travaux directement liés au bardage bois et aux menuiseries en bois ont en effet été considérés comme éligibles. A contrario, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) avec placage pierre ou enduit n'ont pas été retenus comme éligibles à ce dispositif. Par conséquent, le montant estimé de la subvention attribuable par la CCAPV pour ce projet s'élèverait à 9 391,45 €, au lieu des 15 034.53 € sollicités

Considérant l'ajustement apporté aux montants sollicités dans le cadre de l'AàP « Forêts » 2025, l'enveloppe globale des subventions demandées s'élève à 62 883,10 €.

Considérant également que, le Groupement Pastoral du Pic de Couard, lauréat de l'AàP « Forêts » 2023, a informé la CCAPV de son renoncement à la subvention de 5 062,50 € initialement attribuée et que la Commune d'Allos, également bénéficiaire d'une subvention dans le cadre de ce même dispositif en 2022, a soldé son opération sur un montant révisé de 14 999 €, contre 19 890 € initialement prévu.

Compte tenu de ces éléments et de la qualité des projets déposés dans le cadre de l'AàP 2025, la commission « agriculture et forêts » réuni le 2 juin dernier propose au Conseil communautaire, d'une part d'augmenter exceptionnellement l'enveloppe budgétaire dédiée à l'AàP "Forêts" 2025, en la portant à 62 883,10 € et d'autre part de

retenir les projets déposés par les communes de Peyroules, Annot, Clumanc, La Rochette, Vergons, Moriez, à hauteur des montants sollicités et le projet révisé de la commune de Villars-Colmars, à hauteur de 9 391,45 €.

Pour rappel :

- Les porteurs de projets dont les dossiers ont été validés sous réserve devront impérativement lever ces réserves avant toute demande d'avance ou de paiement, faute de quoi leurs dépenses pourraient être déclarées inéligibles dans le cadre de cet appel à projets ;
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de deux ans suivant leur validation par le conseil communautaire ;
- Les bénéficiaires peuvent demander une avance de 50% en début de travaux via une lettre de demande d'avance adressée à la CCAPV, accompagnée de la déclaration de commencement d'exécution juridique et des justificatifs du commencement d'exécution juridique.
- La demande de solde à la CCAPV devra se faire via la présentation d'un état de financement certifié complété par les factures en lien avec le projet, une déclaration d'achèvement de l'opération dûment signée et un plan de financement actualisé détaillé conforme au coût finalisé de l'opération. Le paiement ne sera réalisé qu'après une visite de la Chargée de mission « bois et forêts » pour s'assurer de la fin des travaux de façon effective.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'AUGMENTER** l'enveloppe financière inscrite au budget 2025 et affectée à l'appel à projets forêts, pour la porter à 62 883.10 €,
- **DE RETENIR** à l'Appel à Projets « Forêts » 2025, les opérations suivantes :
1/ Réhabilitation de la piste de Combe Bourel et Tremblay pour la commune de Peyroules ; 2/ Réfection du bardage bois du Gîte de Roncharel pour la commune d'Annot ; 3/ Réhabilitation de la piste d'accès au secteur de Clot Reynard pour la commune de Clumanc ; 4/ Réhabilitation de la piste de la Baume et résorption de points noirs sur la piste des Miolans et la piste Saint-Saturnin pour la commune de La Rochette ; 5/ Réhabilitation de la piste de l'Espinasse pour la commune de Vergons ; 6/ Rénovation énergétique de la maison ONF pour la commune de Villars-Colmars ; 7/ Réhabilitation de la piste de Bouquet pour la commune de Moriez.

- **DE VALIDER** en conséquence l'octroi des fonds de concours suivants sous réserve que les montants accordés ne dépassent pas la part de l'autofinancement communal au solde d'exécution des opérations : Commune de Peyroules : 2 150 € ; Commune d'Annot : 13 156,65 €, Commune de Clumanc : 8 480 €, Commune de La Rochette : 11 595 €, Commune de Vergons : 8 225€, Commune de Villars-Colmars : 9 391,45€ et Commune de Moriez : 9 885 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

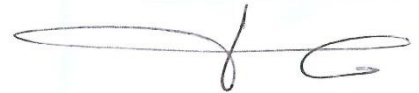
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 17 juin 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER